

Compte-rendu du conseil de l'école doctorale Galilée

Vendredi 17 novembre 2017

Membres du conseil de l'école doctorale présents ou représentés :

Marie-Christophe BOISSIER, Olivier BODINI, Ana FARTO, Olivier GORCEIX, Khaled HASSOUNI, Dominique LEDOUX, Anissa MOKRAOUI, Francis NIER, Loïc PLESEL, Philippe SAVARIN, Nadine VARIN-BLANK, Roberto WOLFER-CALVO, Kevin BASSAND, Abdallah FERGANI, Pierre ROUSSELIN, Eva DELBREL, Jean-Pierre ATTAL, Stéphane CHAMERON.

9h30, salle de réunion du LSPM, (bâtiment L1 CNRS)

Ordre du jour :

- 1) Informations diverses
- 2) Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 30 juin 2017
- 3) Discussion et validation de la proposition de règlement intérieur de l'ED
- 4) Point d'information sur la mise en place des formations doctorales interdisciplinaires de l'ED et de la journée scientifique « transciences »
- 5) Proposition de modification du volume horaire des formations d'accompagnement à la thèse des doctorants contractuels avec mission. Proposition de changement d'intitulé de ces formations
- 6) Point d'information sur la visite HCERES de mars 2018
- 7) Questions diverses

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h40

I) Informations diverses

Rentrée des doctorants :

Dominique Ledoux précise l'importance particulière que revêt la rentrée des doctorants. Cette année, cet événement a été délocalisé toute la journée à Auvers-sur-Oise. Cette réunion d'information a permis d'associer des moments conviviaux d'échanges entre les doctorants, notamment à l'heure du déjeuner, et un moment culturel à travers la visite d'Auvers sur Oise « sur les pas de Vincent Van Gogh ». Cette journée fait partie du dispositif que met en place la direction de l'ED afin de développer les échanges entre doctorants et le sentiment d'appartenance à l'ED. Dominique Ledoux remercie Ana Farto pour l'organisation de cette journée.

Dépenses 2017 :

Le budget de l'école doctorale est de 39 K€ dont 37 K€ provisionné.

Environ 50% de ce budget a été dédié aux missions des doctorants pour leur participation à des colloques/conférence/école. Pour rappel, chaque doctorant peut bénéficier une fois par an et dans la mesure du budget disponible, d'une aide financière pour des missions, plafonnée à 50 % du montant total de la mission. L'Ecole doctorale effectuera auprès du laboratoire (virement de compte à compte), le versement du montant accordé une fois la mission effectuée et à l'appui des justificatifs. Le site internet en détaille la procédure.

L'école a dû solliciter, à plusieurs reprises, les doctorants pour obtenir ces justificatifs.

Le coût de la formation doctorale Latek (hors CFDip) coûte 4 000 euros par an. Elle était assurée par un conférencier extérieur. Afin de minimiser son coût, elle sera assurée par un chargé de recherche du LIPN, rémunéré sous forme de vacances.

L'école doctorale continue à renforcer l'aide à la mobilité internationale. Prochainement, un nouvel appel d'offre sera lancé (hors congrès...). Cette aide permet de faciliter le déplacement des doctorants dans des laboratoires étrangers dans le cadre de leurs travaux de thèse.

La cérémonie des docteurs USPC a été renouvelée cette année. Cette cérémonie à « l'américaine » organisée par USPC et présidée par le président d'USPC a été clôturée par la remise d'un diplôme symbolique. A cette occasion, un doctorant de chaque ED prend la parole pour exposer en quelques minutes son parcours de thèse. Cette année, une docteure en biologie a représenté notre ED. A la suite de cette cérémonie, il a été demandé une participation financière d'un montant de 2 500 euros à chacune des écoles doctorales d'USPC. Cette cérémonie a finalement été financée dans sa totalité par l'Idex. Il convient d'éclaircir le financement des cérémonies à venir.

Marie-Christophe Boissier considère que cet évènement participe à meilleure reconnaissance du diplôme de doctorat.

Dominique Ledoux souhaite faciliter la visibilité de l'école doctorale à l'international. Un financement a été accordé pour la tenue d'un stand par des docteurs lors de la journée des jeunes chercheurs (YLRS).

L'école doctorale a également cofinancé dans le cadre de la tournée des écoles doctorales –CONACYT, le voyage au Mexique d'un enseignant du LIPN. C'est un forum important qui permet d'attirer de bons candidats mexicains en doctorat. Deux doctorants se sont inscrits en 2017 via ce dispositif et financé par le gouvernement mexicain (LEEC et LSPM). Il est prévu de renouveler cette expérience l'année prochaine.

Etat des inscriptions au 17/11/17 :

54 primo-entrants (certains en cours de finalisation).

10 au LIPN, 8 au LAGA, 6 LPL, 6 au L2TI, 8 au LSPM, 2 à EREN, 2 au LEEC, 1 à ASIH, 2 au LVTS, 3 au CSPBAT, 2 au LIMICS, 1 à H&P et 2 dans deux autres structures (Hôpital Avicenne, UMR 1165).

8 co-tutelles : 1 au LAGA, 1 L2TI et 4 au LIPN.

Kevin Bassand signale qu'un certain nombre de doctorants n'ont pas reçu de mail pour finaliser leur réinscription. Il demande que l'école doctorale intervienne auprès du Responsable de la scolarité centrale, Bertrand Sebastien.

Philippe Savarin constate l'énervement des doctorants du fait de l'absence de retour de la scolarité.

Dominique Ledoux indique que la plateforme de « dématérialisation des inscriptions », gérée par la DSI, n'est pas encore connectée avec le logiciel de la scolarité, même après avoir réitéré sa demande à plusieurs reprises auprès de Gilles De Boissezon (DSI). Il rappelle que les responsables/représentants de scolarité et de la DSI ont participé à l'élaboration du cahier des charges de cette plateforme.

Pierre Rousselin souhaite que cette plateforme soit également en anglais.

Rencontre régulière avec les représentants des doctorants

Dominique Ledoux indique que la direction de l'ED a mis en place des rencontres trimestrielles avec les représentants des doctorants. Ces rendez-vous réguliers ont pour objectifs d'améliorer la communication entre la direction de l'ED et les doctorants ainsi que le fonctionnement de l'ED.

Comité de suivi :

Sur demande des représentants des doctorants, une réflexion doit être menée pour éclaircir le rôle et le processus de désignation du représentant de l'école doctorale au sein du comité de suivi. Dominique Ledoux rappelle ce qui est actuellement décidé : le représentant est membre du laboratoire, il fait partie du comité de suivi et à ce titre assiste à l'entretien avec le doctorant en absence de la direction de thèse. Son rôle est d'être l'interlocuteur entre l'école doctorale et le comité de suivi.

Les représentants des doctorants font remarquer que dans certaines unités de petites tailles, le membre du laboratoire désigné comme représentant de l'ED est trop proche du doctorant, ce qui risque d'entraver la liberté de parole de ce dernier lors de l'entretien « relationnel » avec le comité en absence de la direction de thèse. Dominique Ledoux propose que, comme pour les tuteurs, la désignation du représentant du représentant de l'ED soit élargie à des membres appartenant à la composante de rattachement du laboratoire.

Philippe Savarin souhaite que le représentant ait un lien fort avec le laboratoire, afin de favoriser créer une dynamique au sein de l'encadrement du doctorant.

Dominique Ledoux précise que l'idée n'est pas de limiter mais d'élargir la désignation du représentant, ce afin d'éviter un certain nombre de problèmes pouvant résulter d'une équipe restreinte.

Khaled Hassouni souhaite que le membre qui représente l'école ne soit pas trop proche de l'équipe.

Olivier Bodini ajoute qu'il est possible d'élargir la composition du comité de suivi, en ajoutant éventuellement un 2^{ème} membre extérieur. Il n'est pas opposé à ce que le membre extérieur soit changé en cours d'année. Il rappelle que c'est au comité de suivi de retourner le document au secrétariat de l'école.

Dominique Ledoux soumet au vote la modification suivante (soulignée) « Concernant ce dernier et selon les besoins, le directeur désigne parmi les membres permanents du laboratoire ou de la composante de rattachement un ou plusieurs représentants de l'École Doctorale en charge de l'organisation du comité de suivi »

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Dominique Ledoux précise d'autres point sur le comité de suivi. Le tuteur doit être désigné lors de l'inscription en 1^{ère} année de doctorat. Sa composition complète doit être effective lors de l'inscription en 2^{ème} année.

Khaled Hassouni souligne les difficultés pour convenir d'une date commune pour réunir ce comité (notamment pour le membre extérieur) et la confusion entre tuteur et représentant de l'ED.

Olivier Gorceix constate également cette confusion concernant la désignation des membres du comité. Il est par ailleurs favorable à ce que deux membres extérieurs soient désignés pour les grandes équipes.

Dominique Ledoux réprécise que c'est le directeur du laboratoire qui est chargé de désigner les représentants de l'école ainsi que sa composition. L'avis sur le déroulement de la thèse, demandé dans le formulaire du comité de suivi, doit être rempli par le directeur de thèse. Ce formulaire est complété par les membres du comité de suivi.

Francis Nier souligne la difficulté pour le comité de suivi de résumer les aspects scientifiques de la thèse. De plus, le manque de moyens (en temps et humains) ne permet pas de faire venir les membres extérieurs pour chaque comité.

Khaled Hassouni incite sur la nécessité de la présence d'un membre extérieur afin d'éviter un entretien en circuit fermé (directeur de thèse et son doctorant).

Kevin Bassand a le sentiment d'être face à un jury et qu'il n'a pu bénéficier de l'entretien avec son tuteur durant sa 1^{ère} année de doctorat.

Dominique Ledoux prévoit de contacter les tuteurs pour bien repréciser leurs rôles et l'interaction avec le doctorant.

Francis Nier déplore que les doctorants n'aient pas toujours conscience des formations à suivre et que ce comité de suivi permettra de le leur rappeler.

A la suite de ces précisions, le conseil traite les points du jour.

II) Approbation du compte-rendu du conseil de l'ED du 30 juin 2017

Le compte rendu du conseil du 30 juin 2017 est validé à l'unanimité.

Francis Nier souhaite savoir si tous les contrats doctoraux ont été attribués.

Dominique Ledoux répond que les 25 contrats doctoraux disponibles ont été attribués.

III) Discussion et validation de la proposition de règlement intérieur de l'ED

Dominique Ledoux informe le conseil de l'absence de règlement intérieur de l'école doctorale. L'existence d'un règlement intérieur constitue une exigence de l'HCERES. Un projet de texte, travaillé en bureau, est proposé au conseil. Ce règlement, qui inclut les nouvelles dispositions de l'arrêté de 2016, est constitué de 5 grandes parties :

- La gouvernance de l'école
- Admission et direction scientifique des doctorants
- Déroulement du doctorat
- Soutenance de la thèse
- Procédures de médiation

Concernant le nombre de représentant des doctorants, Dominique Ledoux précise que l'élection du 5^{ème} représentant des doctorants au conseil est en cours. Une seule candidature a été déposée. Il s'agit d'une doctorante du laboratoire LIPN.

Le point II précise la responsabilité du directeur de thèse. En cas de codirection de thèse par deux encadrants titulaires d'une HDR, chaque directeur a les mêmes prérogatives en terme d'encadrement. Le directeur de thèse doit être en possession d'une HDR. Cette obligation est rappelée dans l'arrêté de 2016. Toutefois, il n'est pas précisé dans ce dernier, dans le cadre d'une codirection, si les deux directeurs doivent être rattachés à la même école doctorale.

Khaled Hassouni demande à changer le terme « encadrement de thèse » par « taux de (co)direction de thèse ». Dans le cadre d'une codirection, Il souhaite également que ne soit pas demandé les raisons d'une co-direction par deux directeurs de thèses appartenant ou même laboratoire.

Khaled Hassouni estime que le co-encadrement doit être limité afin d'inciter le co-encadrant non HDR à soutenir rapidement son HDR.

Olivier Gorceix précise que c'est hors-sujet et que cette limitation émane de la politique du laboratoire.

Marie-Christophe Boissier pense qu'il est important de limiter ce nombre car la qualité de la recherche à l'université est également jugée par son nombre HDR.

Après discussion, le conseil opte pour le nombre de 2.

Marie-Christophe Boissier s'interroge sur la légitimité de l'avis donné par le doctorant quand son co-encadrant, titulaire HDR, devient son directeur de thèse.

Kevin Bassand insiste sur la nécessité de demander l'avis du doctorant lors du changement de directeur de thèse.

Khaled Hassouni confirme également cela.

Concernant les bourses aux mérites, Stéphane Chameron demande si ce complément est automatique dès que le doctorant bénéficie d'une bourse d'un montant 760 euros.

Dominique Ledoux infirme. Ce complément de financement qui se fait via un appel d'offre n'est pas automatique et dépend de l'enveloppe disponible. Ce dispositif s'adresse exclusivement aux doctorants boursiers étrangers.

Dans le cadre d'une demande de réinscription en 4^{ème} année, Marie-Christophe Boissier s'interroge en cas de refus du directeur de thèse à s'engager pour que la thèse soit soutenue dans l'année

Dominique Ledoux précise qu'une médiation doit être mise en place afin d'en connaître les raisons et le comité de suivi sera consulté par la direction de l'ED.

Dominique Ledoux indique que le financement de la 4^{ème} année doit être en lien avec l'activité de recherche. Par exemple, l'allocation chômage des doctorants contractuels ne peut être considéré comme un financement de 4^{ème} année sur le principe que ce type de financement crée une discrimination entre doctorants contractuels et non contractuels.

Stéphane Charemon souligne que les allocations chômages ne sont pas incompatibles avec une recherche d'emploi. Les doctorants contractuels peuvent donc bénéficier de cette allocation même s'ils n'ont pas encore soutenu leur thèse.

Dominique Ledoux demandera des éclaircissements sur ce sujet auprès du service juridique de l'Université.

Anissa Mokraoui déplore que la charte des thèses soit en français, ce qui pose un problème de lecture pour les doctorants étrangers.

Dominique Ledoux indique qu'il demandera à USPC une version anglaise de la charte des thèses (modèle unique et non modifiable de la charte USPC).

A la suite de ces échanges, le règlement intérieur de l'école doctorale est soumis au vote.

Le règlement intérieur est validé à l'unanimité.

IV) Point d'information sur la mise en place des formations doctorales interdisciplinaires de l'ED et de la journée scientifique « transciences »

Olivier Bodini informe le conseil de la mise en place de trois formations interdisciplinaires qui seront bientôt proposées aux doctorants de notre école. Ce sont des formations à l'interface entre deux disciplines qui ont pour objectif de mettre en valeur le caractère interdisciplinaire de notre ED.

La première formation « Mathématiques et Biologie » s'appuie sur les séminaires déjà existants au sein du LAGA et organisés par Hatem Zaag. La seconde sera centrée sur la physique appliquée à la biologie. Elle sera sous la responsabilité de Philippe Savarin, du laboratoire CSPBAT et Bruno Manil, du laboratoire LPL. Actuellement, chacun travaille de son côté pour ensuite une mise en commun des idées. Une troisième formation sera proposée autour du calcul haute performance et devrait impliquer les membres des laboratoires LSPM, LIPN et LAGA. Khaled Hassouni se propose d'en prendre la responsabilité.

Dominique Ledoux précise que le suivi d'une de ces formations sera validé par 20h de formations doctorales. Les intervenants seront rémunérés sur la base de vacations payées dans le cadre de l'enveloppe d'heures complémentaires dédiées aux formations ou sur le budget de l'ED. Il espère le soutien des doctorants pour la diffusion et le suivi de ces formations.

Marie-Christophe Boissier demande la mise en place d'une formation à l'éthique au sens large du terme tels que le plagiat, l'open Access, les risques scientifiques, un code de bonne conduite, l'autonomie pour l'expérimentation animale...

Olivier Bodini signale que la VPCR, A Pellé, souhaite également une formation sur les aspects éthiques car cela concerne toutes les écoles doctorales et non spécifiquement notre école.

Si les moyens le permettent, Dominique Ledoux mettra en place l'expérimentation animale à Bobigny.

Marie-Christophe Boissier précise que cette formation nécessite une habilitation afin de pouvoir délivrer une attestation.

Olivier Bodini précise que la journée scientifique « Une vision transversale des sciences » aura lieu le 22 mai à l'Institut Henri Poincaré à Paris. Le programme est en cours d'élaboration.

V- Proposition de modification du volume horaire des formations d'accompagnement à la thèse des doctorants contractuels avec mission. Proposition de changement d'intitulé de ces formations

A l'heure actuelle, les doctorants contractuels avec mission d'enseignement doivent valider 90h de formations d'accompagnement à la thèse (et 30h de formations disciplinaires) tandis que les autres doctorants ne doivent en valider que 60h.

En raison de l'arrêt de l'Idex, le CFDIP a considérablement diminué son offre de formations « d'accompagnement à la thèse » proposées à l'ensemble des doctorants d'USPC. Cette diminution entraîne des difficultés pour les doctorants contractuels avec mission à valider leur 90h de formations. La proposition de la direction, soutenue par les représentants des doctorants, est d'aligner le régime des doctorants avec missions sur celui des autres doctorants à savoir 60h de formation d'accompagnement à la thèse et 60h de formations disciplinaires. Il est à noter que le nombre d'heures de formation à valider ne change pas (120h au total).

Cette proposition est validée à l'unanimité.

Par ailleurs, le terme « accompagnement à la thèse » est mal interprété par les doctorants, car perçu comme une formation qui s'intègre à la thèse. Pour plus de clarté, il est proposé remplacer le terme « accompagnement à la thèse » par « transversales » et d'inclure sous cet intitulé, l'acquisition par les doctorants d'une culture scientifique élargie.

Le nouvel intitulé est validé à l'unanimité.

V) Point d'information sur la visite HCERES de mars 2018

Dominique Ledoux informe le conseil que le rapport HCERES de l'ED a été déposé, via l'établissement, le 4 septembre 2017. Ce rapport, joint à l'ordre du jour de ce conseil, a été rédigé par la nouvelle direction et relu par le bureau. Il a également été examiné par la commission recherche de l'Université ainsi que par le CED d'USPC. Dans le cadre du projet, la direction de l'école doctorale a demandé un renouvellement à l'identique à savoir une école doctorale pluridisciplinaire et de site.

Une réunion préparatoire est prévue en janvier au CED afin d'avoir des précisions sur le déroulé de la visite HCERES sur le site. Cette visite se déroulera entre le 13 mars et 15 mars 2018. Une délégation de doctorants sera auditionnée par le comité de visite et il prévu de rencontrer les représentants des doctorants courant février pour l'organiser.

La présence du plus grand nombre de membres des laboratoires le jour de la visite est fortement souhaité.

Le conseil est levé à 13h00.